

Chapitre XII : LA COMPOSITION [ponara]

En Kotava, la composition est un procédé couramment employé. Toutefois, elle est soumise à quelques principes limitatifs.

A : La composition simple [opelafa ponara]

Cette composition unit deux substantifs entre eux. Elle obéit aux principes suivants :

- chacun des substantifs conserve sa forme propre. Toutefois, si le caractérisant commence par une voyelle et le caractérisé se termine par un « -a » final, cette dernière lettre tombe ;
- le caractérisant précèdera le caractérisé ;
- le caractérisé (en final) du nouveau substantif déterminera les accords d'euphonie vocalique ;
- les substantifs susceptibles de se composer doivent avoir entre eux un **rapport transitif** (préposition « *va* »), **génitif d'appartenance** (préposition « *ke* »), **génitif de contenu** (préposition « *dem* »), **de destination** (préposition « *tori* »), **de but** (préposition « *ta* »), ou **de matière** (préposition « *kum* »).

Ex : **winkawidava** = *widava ke winka* (ville de province)
tieiaxe = *iaxe va tie* (usine à gaz)
fadxabilaga = *bilaga tori fadxa* (tasse à café)
suterabruxa = *bruxa ta sutera* (plume pour écrire)
intakudja = *kudja kum inta* (statue en bois)

B : La composition-fusion [jesa ponara]

On appelle ainsi la composition qui permet de fusionner ensemble en un même mot un substantif et son épithète. Cette composition-fusion est régie par les règles suivantes :

- l'épithète doit être unique ;
- l'épithète précèdera le substantif fusionné ;
- l'épithète se fusionne à la forme radicale (à la forme entière s'il s'agit d'un adjectif verbal) ;
- conservation d'un « -a » euphonique final sur un épithète à finale -af si le substantif débute par une consonne.

Ex : **pulodavertuma** = *pulodafa vertuma* (régime parlementaire)
bemaneva = *bemafa neva* (livre scolaire)

C : La composition à fonction adverbiale [tumugeasa ponara]

En Kotava, la composition est notamment beaucoup utilisée en fonction adverbiale, pour exprimer une temporalité ou pour exprimer une idée de progressivité principalement.

1) La composition adverbiale temporelle

A la manière des séries adverbiales, il est possible d'adverbialiser ensemble un adjectif-composant (démonstratif, collectif, indéfini, etc.) et un substantif à idée temporelle, dès lors que l'expression temporelle normale serait introduite par la préposition « *ba* » (à), « *bak* » (pendant) ou « *remi* ».

Les principaux substantifs concernés sont :

<i>bartiv</i>	heure	<i>viel</i>	jour	<i>afiz</i>	jour
<i>verast</i>	seconde	<i>safta</i>	semaine	<i>vanafiz</i>	aube
<i>wexa</i>	minute	<i>aksat</i>	mois	<i>gazda</i>	matin
<i>gemelt</i>	moment	<i>tanda</i>	an, année	<i>riel</i>	matinée
<i>vula</i>	instant	<i>nom</i>	crépuscule	<i>miafiz</i>	midi
<i>ugal</i>	temps	<i>miamiel</i>	minuit	<i>kiel</i>	après-midi
<i>sare</i>	époque	<i>miel</i>	nuit	<i>siel</i>	soir

ainsi que leurs dérivés en « -cek ».

Ex : **kotbartivon** = *ba kot bartiv* (toutes les heures)
kotgazdon = *ba kota gazda* (tous les matins)
betsareon = *bak bete sare* (de tous temps, à n'importe quelle époque)
batvulon = *ba bata vula* (à cet instant)
mekgemelton = *ba mek gemelt* (à aucun moment)

Il est également possible de combiner les prépositions « *mali* » (depuis) et « *kali* » (jusqu'à) avec des adverbes temporels.

Ex : **maliarinton** = *mali arintaf viel* (depuis hier)
kalieldeon = *kali eldef viel* (jusqu'à demain)

2) La composition adverbiale de progressivité

Nous l'avons déjà rencontrée à plusieurs reprises dans les chapitres précédents. Elle exprime qu'une action est progressive et répétitive. Elle utilise le redoublement d'un mot. Le premier terme est à l'état radical, avec éventuelle conservation d'un **-a** euphonique si le second terme débute par une consonne, tandis que le second est affecté par les suffixes (notamment adverbial).

Ex : *barbaron* (trois par trois)
abicabicon (petit à petit)
kalikalion (à grand pas)
tuveltuvelon (de porte en porte)

Chapitre XIII : L'ORDRE DES MOTS [trogarnvura]

En Kotava, il n'existe aucun ordre strict des mots, sauf quelques cas particuliers que nous avons vus au travers des chapitres précédents. Néanmoins, on peut dégager quelques tendances générales :

- une préposition précède (obligatoirement) le mot qu'elle introduit ;
- les particules verbales précèdent (obligatoirement) le verbe ;
- l'adjectif épithète précède le substantif ou le pronom qu'il qualifie ;
- le sujet précède le verbe ;
- un adverbe précède le mot auquel il se rapporte ;
- les compléments d'objet verbal (transitif et complétif) précèdent le verbe ;
- le complément d'objet nominal suit le substantif ou l'adjectif qu'il complète ;
- les compléments pronominaux précèdent généralement le verbe.